

Kit de balisage classe 1

Longueur 9 mètres, kit comprenant
1 bande gauche, 1 bande droite
et 1 raclette.

réf: 54 04 05

Précautions d'emploi

Avant toute utilisation, consulter les précautions d'emploi qui sont indiquées dans la fiche de données de sécurité des produits cités dans ce bulletin technique.

Description

Le revêtement rétro réfléchissant de la série 13056 en bandes alternées rouges et blanches, est destiné au balisage des véhicules à progression lente décrits dans l'arrêté du 7 avril 2006.

Il est adapté aux applications extérieures tous temps, est résistant et flexible.

Il est disponible dans les dimensions :

Référence	Dimensions	
	Largeur	Longueur
54 04 05	0,14 m	9 m



livrée par 2 rouleaux ;
un avec les bandes inclinées à droite et
l'autre avec les bandes alternées à gauche.

Le revêtement série 13056 dispose d'une apparence similaire de jour et de nuit en rétro réflexion. Il conserve un haut pouvoir réfléchissant même sous des angles d'incidence élevés.

Il est enduit d'un adhésif, sensible à la pression, laminé sur un papier protecteur amovible.

Le revêtement réfléchissant a une excellente flexibilité lui permettant de s'adapter aux courbes modérées et aux tôles ondulées.

Propriétés

a) Caractéristiques photométriques

Les valeurs indiquées dans le tableau 1, ci-après représentent les valeurs typiques des coefficients de rétro réflexion du produit à l'état neuf, exprimées en candela/lux/m².

Les mesures sont effectuées selon les normes françaises NF P 98-523 et NF P 98-524.

Tableau 1 - (R' : cd.lx-1.m-2)

Angle d'observation α **	Angle d'entrée β *	R' (blanc)	R' (rouge)
0,33 °	5°	72	15
	20°	36	7,5
	30°	18	3,5
1,5 °	5°	6	1,2
	20°	2	0,4
	30°	1	0,2

Le revêtement conservera 90 % des valeurs indiquées dans le tableau 1 quand il sera complètement mouillé par la pluie.

Angle d'observation ():** C'est l'angle aigu formé entre le rayon lumineux incident en un point de la surface réfléchissante et l'axe d'observation en ce même point

Angle d'entrée (*): C'est l'angle aigu formé entre le rayon lumineux incident en un point de la surface réfléchissante et la perpendiculaire à cette surface réfléchissante en même point

b) Caractéristiques colorimétriques

Les couleurs du revêtement rétro réfléchissant sont conformes au tableau 2 lorsqu'elles sont mesurées selon la norme française NF P 98-522

Tableau 2

Couleur		A	B	C	D	Facteur de luminance minimum
Blanc	x	0.303	0.368	0.340	0.274	0.35
	y	0.300	0.366	0.393	0.329	
Rouge	x	0.648	0.735	0.629	0.565	0.05
	y	0.351	0.265	0.281	0.346	

Homologation

Le revêtement rétro réfléchissant de la série 13056 répond aux exigences réglementaires de la classe A. Il est homologué pour les applications sur véhicules répondant aux critères de l'arrêté du 7 avril 2006, sous le numéro « TPESC 87097 ».



Application

Le revêtement réfléchissant peut être appliqué sur la plupart des surfaces propres, sèches, relativement non poreuses et résistantes aux intempéries.

Pour une information spécifique sur les surfaces d'application et leur préparation, se référer au bulletin technique correspondant (application et préparation des surfaces).

Les conditions d'application dépendent des caractéristiques de la surface du support utilisé. Globalement, les températures du support et de l'environnement de pose doivent être proches (stabilisation en température), supérieures à 10 °C et inférieures à 30°C. L'humidité relative étant comprise entre 30 et 60%.

Découpe

Le revêtement peut être découpé à la main, à la lame coupante, à l'aide de filets coupants ou massicotés, en suivant les instructions du bulletin technique (découpe et assortiment).

Nettoyage

Le revêtement se nettoie facilement à la main à l'aide d'une éponge, d'un chiffon doux ou d'une brosse douce en soie imbibée d'eau chaude savonneuse. Rincer ensuite à l'eau claire.

La graisse, l'huile, le goudron peuvent être enlevés en essuyant la surface du revêtement à l'aide d'un chiffon doux imprégné d'heptane ou d'essence minérale.

Laver ensuite à la main avec de l'eau savonneuse puis rincer à l'eau claire.

Ne pas utiliser de solvants et de produits abrasifs qui risquent de ternir la surface et réduire la capacité de rétro réflexion du matériau.

Stockage

Les rouleaux doivent être suspendus horizontalement dans un endroit sec et propre, dont la température ambiante ne sera pas supérieure à 25°C, en évitant une humidité excessive et l'exposition directe à la lumière du soleil. Les rouleaux doivent être utilisés dans l'année suivant la date de réception.

Durabilité

La durabilité des revêtements réfléchissants de la série 13056 dépendra du choix du support et de sa préparation, du respect des procédures recommandées d'application, des conditions d'exposition et de l'entretien. Les indications de durabilité ci-après, sont fondées sur l'observation de résultats réels et d'essais de vieillissement.

Quand le revêtement, est appliqué suivant les procédures recommandées, est exposé verticalement face au sud, on peut compter sur une durée de vie de 3 ans pour la référence 13056.

Une exposition en position inclinée (remorque ondulée, côtés des camions citernes) peut réduire la durabilité jusqu'à 2 ans.

On considère que le revêtement a atteint le niveau de service indiqué ci-dessus, si sa détérioration ne dépasse pas un degré tel que :

- * il ne remplit plus son rôle lorsqu'on l'observe d'un véhicule, ou que

- * la rétro réflexion soit tombée en-dessous de 50 % de la valeur initiale du tableau 1, la mesure étant effectuée après nettoyage de la surface.

réf: 54 04 05

